Régimes de base : 5,6 cotisants pour un retraité en 2018

Les régimes de retraite verront encore leurs dépenses augmenter plus vite que leurs ressources, notamment pour les régimes de retraite par répartition dont les rapports démographiques continueront à se dégrader. Pour la CMR, la réforme paramétrique introduite en 2016 a eu un impact limité, puisque son déficit global s'est creusé d'un milliard de DH en 2018 par rapport à 2017 et ses réserves se sont réduites de 1,7 milliard en moyenne sur les 2 années précédentes.

a situation des régimes de retraite continue à préoccuper. Ils verront, en fait, leurs dépenses progresser à un rythme plus important que celui de leurs ressources, notamment pour les régimes de retraite par répartition dont les rapports démographiques continueront à se dégrader. C'est ce qu'indique l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) dans le rapport annuel sur le secteur de la prévoyance sociale au titre de 2018 qu'elle vient de publier.

En effet, les régimes de retraite de base ont collecté en 2018 un montant de 48,7 milliards de DH en cotisations et contributions et les régimes complémentaires 7,5 milliards de DH. Ces cotisations et contributions ont représenté 74,6% des ressources de ces régimes. Le rapport relève que sur les cinq années précédentes, les cotisations et contributions collectées ont progressé à un rythme inférieur à celui enregistré par les prestations servies (6,6% contre 8,9%). Ces dernières se sont chiffrées en 2018 à 55,8 milliards, dont 50,6 milliards au titre des régimes de base. Il en ressort aussi que les placements des régimes de retraite ont porté sur 309,6 milliards. Ils sont constitués à hauteur de 58,3%

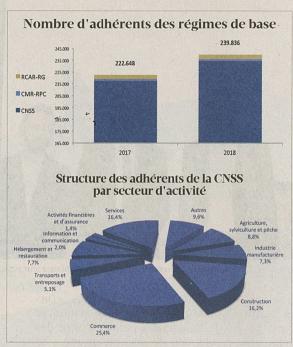
de valeurs de taux suivies par les actions et parts sociales (22,5%) et les dépôts en comptes indisponibles (17,3%).

Pour ce qui est du rapport démographique moyen des régimes de retraite de base, il est passé de 6,3 actifs cotisants pour un retraité en 2014 à 5,6 en 2018, indique l'Acaps.

Ce rapport s'est situé en 2018 à 8,8 actifs pour un retraité pour la CNSS, 2,3 pour le régime CMR-RPC (Régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites) et 1,9 le RCAR-RG (Régime général du Régime collectif d'allocation de retraite). Pour la CIMR (Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite), ce rapport a été en 2018 à 2,8 actifs cotisants pour un retraité contre 2,9 2014 et pour le RCAR-RC (Régime complémentaire), il s'est situé à 4,1 contre 8,6 en 2014.

Par ailleurs, le rapport de l'Acaps montre que les organismes adhérents aux régimes de retraite de base ont atteint en 2018 un effectif de 239.8000 employeurs, dont 97,9% relèvent du secteur privé. Sur l'ensemble de ces employeurs, seuls 2,9% adhèrent à un régime complémentaire, soit un effectif de 7.300 adhérents.

Les actifs cotisants des régimes de retraite de base sont au nombre de 4,3 millions de per-



Source : ACAPS

sonnes dont 8,4% disposent d'une couverture complémentaire. Les bénéficiaires (retraités, conjoints et orphelins) se montent à 1,1 million individus dont 12,8% bénéficient d'une pension complémentaire. Cet effectif est constitué de 70,8% de retraités principaux, 27,3% des conjoints et 2% des orphelins, bénéficiaires d'une pension de réversion

En outre, l'Acaps a montré que la réforme paramétrique introduite sur le régime RPC-CMR en 2016 a eu un impact limité. En effet, son déficit global s'est creusé d'un milliard par rapport à 2017 et ses réserves se sont réduites de 1,7 milliard en moyenne sur les deux années précédentes.

Lahcen Oudoud

Sur les cinq années précédentes, les cotisations et contributions collectées ont progressé à un rythme inférieur à celui des prestations servies (6,6% contre 8,9%).